



**Les menuisiers et
charpentiers suisses
misent sur le Certificat
d'origine bois Suisse.**



Quels sont les avantages du Certificat d'origine bois Suisse?

Aujourd'hui, consommateurs et maîtres d'ouvrage souhaitent connaître l'origine de ce qu'ils achètent. Et, le bois qui compose leur maison, aménagement intérieur, meubles ou autres produits tels que fenêtres portes ou escaliers ne fait pas exception.

Le Certificat d'origine bois Suisse offre au menuisier, charpentier, et autres métiers de transformation du bois suisse une opportunité de vanter les avantages des produits en bois indigènes. Il atteste que le bois provient de Suisse et qu'il est travaillé en Suisse par du personnel formé pour garantir la meilleure qualité.

La marque assure la traçabilité du bois depuis la forêt tout au long de la chaîne de transformation en étant transmise d'une étape de transformation à la suivante. Ainsi les entreprises agréées de la forêt jusqu'à l'objet fini peuvent justifier de la provenance suisse des bois.

Utilisez le Certificat d'origine bois Suisse.

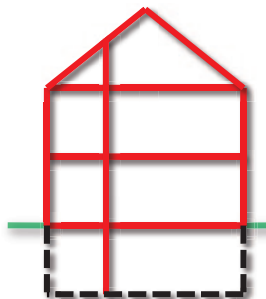
Un label simple, clair et avantageux qui révèle en un coup d'œil que vous proposez des produits suisses de qualité. Et démarquez-vous ainsi de la concurrence et des produits étrangers !



Que puis-je certifier en tant que menuisier ou charpentier agréé?

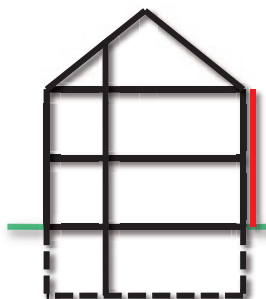
Objet entier

Minimum 80% de l'ensemble des produits en bois mis en oeuvre (y c. dérivés du bois) doivent être constitués de bois-COBS*.
Exemples: habitations individuelles ou collectives, lotissements, bâtiments industriels ou agricoles, halles de sport, bâtiments publics, ponts, tours d'observation, etc.



Structure porteuse

Minimum 80% de l'ensemble des produits en bois mis en oeuvre (y c. dérivés du bois) pour la structure porteuse primaire doit être constitué de bois-COBS*.

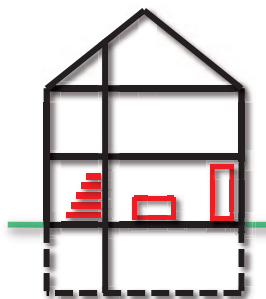


Façade

Minimum 80% de l'ensemble des produits en bois mis en oeuvre (y c. dérivés du bois) pour la façade visible doivent être constitués de bois-COBS*.

Parties d'objets

Minimum 80% de l'ensemble des produits en bois mis en oeuvre (y c. dérivés du bois) doivent être constitués de bois-COBS*.
Exemples: fenêtres, portes, escaliers, cuisines, meubles encastrés, revêtements, aménagements intérieurs etc.



Meubles

Minimum 80% de l'ensemble des produits en bois mis en oeuvre (y c. dérivés du bois) doivent être constitués de bois-COBS*.
Exemples: tables, chaises, lits, armoires, etc.

*) Jusqu'à fin 2018 (phase transitoire), la justification que le bois est issu des forêts suisses et qu'il a été transformé en Suisse suffit.

Que dois-je faire pour devenir un utilisateur COBS agréé?

Afin de pouvoir marquer vos produits du COBS, vous devez vous enregistrer comme utilisateur et faire contrôler votre système de production. Vous avez le choix entre les trois types de certification suivants:

1 Ensemble de la production

Lorsque 80% ou plus de l'ensemble de vos produits en bois (y c. matériaux dérivés du bois) sont constitués de bois-COBS*, alors le COBS peut être attribué à l'ensemble de votre production.

2 Certaines lignes de produits

Une alternative peut être la certification COBS de certaines lignes de produits (p. ex. habitations en bois massif, escaliers, fenêtres etc.). Dans ce cas, la règle des 80% est également exigée et une séparation claire entre le bois mis en oeuvre pour cette ligne de produits et les bois utilisés pour les autres réalisations doit être assurée.

3 Certains objets ou mandats

Dans ce cas le COBS peut être utilisé seulement lorsque certains objets ou mandats sont réalisés avec 80% ou plus de bois-COBS*.

Comment obtenir le COBS?

Le formulaire de demande d'utilisation est disponible sur www.lignum.ch (onglet Technique puis Certification du bois). Une fois le formulaire complété et retourné, nous prendrons contact avec vous afin d'entamer la procédure de certification.

Combien de temps dois-je investir?

L'investissement est limité: vous devrez chaque année nous faire parvenir un bilan annuel des quantités de bois achetées et vendues. Un expert contrôlera en outre tous les trois ans votre production in situ. Le coût de ces contrôles est compris dans l'émolument annuel.

Combien coûte le COBS?

L'émolument annuel est déterminé par le chiffre d'affaire de l'entreprise:

Chiffre d'affaire	1ère année ¹	Emolument annuel
< 1 Mio.	600.-	400.-
1-5 Mio.	800.-	600.-
5-10 Mio.	900.-	800.-
10-30 Mio.	1'100.-	1'100.-
30-50 Mio.	1'500.-	1'500.-
> 50 Mio.	3'000.-	3'000.-
Montants en CHF		

¹Les entreprises avec système de contrôle du flux des matériaux (FSC/PEFC), bénéficient du tarif annuel dès la 1^{ère} année.



**Nous soutenons les utilisateurs du
Certificat d'origine bois Suisse.**

Vous recevrez comme cadeau de bienvenue notre «paquet marketing» contenant de nombreux moyens promotionnels aux couleurs du Certificat d'origine bois Suisse. D'autres outils promotionnels peuvent être commandés en ligne sous www.lignum.ch/fr/shop/moyens_publicitaires.

Vous pouvez marquer vos produits et objets avec le COBS et utiliser le logo COBS pour votre promotion et vos imprimés, conformément au règlement et au guide de labellisation des objets.

Nous vous offrons en outre une inscription sur la carte interactive des utilisateurs COBS ainsi qu'une présentation gratuite de votre entreprise sur le site www.bois-holz-legno.ch/fournisseurs.

De plus, nous vous informerons régulièrement des actions en relation avec le Certificat d'origine bois Suisse et vous donnerons la possibilité également d'y prendre part activement.





Informations, règlements,
guides et autres documents sur:
www.lignum.ch/fr/technique/certification_du_bois/

Rendez-vous également sur
www.bois-holz-legno.ch
www.facebook.com/proboissuisse
www.twitter.com/SchweizerHolz



Lignum Economie suisse du bois

Bureau COBS Suisse romande
En Budron H6
CH-1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. +41 21 652 62 22
Fax +41 21 652 93 41
cobs@lignum.ch

Mobilisons-nous ensemble avec un symbole – le Certificat d'origine bois Suisse